|  |  |
| --- | --- |
| **M11** | **Recommandations pour le règlement de consultation pour la sélection des maîtres d’œuvre** |



# Fonction de l’outil

Le modèle de recommandations pour le règlement de consultation pour la sélection des maîtres d’œuvre a pour objet de proposer au maître d’ouvrage des critères de sélection des maîtres d’œuvre afin d’optimiser les possibilités de sélection d’architectes et / ou BET compétents et en mesure de mener à bien un projet de construction durable.

# Comment utiliser l’outil ?

L’utilisateur sélectionne les recommandations appropriées à son projet et les insère dans le règlement de consultation qu’il va mettre à disposition des candidats.

Les propositions de recommandations s’adressent en premier lieu à l’architecte mais concernent tout de même une maîtrise d’œuvre groupée : elles sont structurées de telle manière qu’il est possible de faire une extraction des recommandations liées à l’architecte ou des recommandations liées au BET de façon à pouvoir les exploiter pour une maîtrise d’œuvre séparée.

Ce document reste une proposition. Il incombe à l’utilisateur de l’adapter à ses besoins et au contexte de son projet.

# Informations nécessaires et préalables à l’utilisation de l’outil

* Extrait cadastral
* Note de renseignement de l’agence urbaine
* Relevé géomètre
* Études de sols
* Étude d’impact durable
* Programme validé

# Outils complémentaires

* A02. Cycle de vie d’un projet de construction durable
* Guide général page 66 à 68
* M10. Programme
* M12. Grille d’évaluation MOE

# 1. Recommandations sur la composition du dossier des maîtres d’œuvre

En dehors des pièces administratives et des documents propres aux procédures du maître d’ouvrage, il est recommandé d’exiger un dossier technique basé sur différents critères.

Idéalement, le dossier technique doit comprendre :

1. Une présentation générale du cabinet d’architecte et / ou BET accompagné de :

* Une présentation de l’équipe complète.
* Une présentation des moyens logistiques (dans le cas où le projet ne serait pas proche du lieu où exercent les maîtres d’œuvre).
* Une présentation des ressources techniques : informatiques (nombre d’ordinateurs, systèmes d’exploitation, logiciels de travail y compris celui ou ceux utilisés pour les calculs de bilans thermiques, imprimantes, traceurs, scanner…) et de pilotage (calendriers type, canevas de compte rendu de réunion, tableau de bord, estimations budgétaires type, états d’avancement de chantier type…).

2. Une présentation de l’équipe qui sera dédiée au projet avec les CV correspondants mettant en exergue les diplômes, formations et expériences en construction durable.

3. Les références du cabinet en matière de construction durable sous forme d’un portfolio avec pour chaque projet :

* Le nom du projet
* La surface du projet
* Le budget (avec si possible la part de surcout engendrée par la construction durable)
* Des photos intérieures et extérieures du projet
* Une attestation de référence du maître d’ouvrage

4. Un dossier de l’approche architecturale et ou technique comprenant :

* Une note de présentation comportant :
  + Le parti architectural et / ou technique du projet par rapport aux critères fixés dans le programme du projet validé (voir modèle M10. Programme) et le règlement de consultation (voir exigences dans le chapitre suivant)
  + Les consistances du projet par rapport au programme joint au présent règlement de consultation (pour l’architecte)
  + Une note descriptive des matériaux utilisés avec un chapitre dédiés aux matériaux de construction utilisés pour l’enveloppe du bâtiment et justifiant le respect de la RTCM
  + Une note sur le respect des normes et règlementations en vigueur
* Une esquisse sommaire du projet sous format de plaquette A3 pour l’architecte / un ensemble de recommandations basées sur le programme et les études préliminaires pour le BET. L’esquisse comme les recommandations doivent tenir compte des exigences du maître d’ouvrage en matière de construction durable notamment celles consignées dans le programme et le règlement de consultation (voir exigences dans le chapitre suivant).
* Le calendrier de réalisation des études.

5. Une estimation sommaire, hors taxes, du coût global des travaux.

6. La proposition d'honoraires du prestataire.

# 2. Recommandations sur l’évaluation et le classement des offres

L’évaluation des offres par le maitre d’ouvrage se fait idéalement en présence de l’équipe projet (voir modèle M02. Charte de pilotage du projet).

Il est recommandé que la commission élimine tout dossier incomplet.

**A. Critères d’évaluation de l’offre technique**

**1. La présentation générale du cabinet d’architecte et / ou BET :**

* Certifications type ISO9001
* Pertinence du profil de l’équipe de l’agence par rapport au projet
* Disponibilité de moyens logistiques prouvant la possibilité de mener à bien un projet éloigné géographiquement du cabinet
* Maitrise de logiciels performants dans la conception et le pilotage de projet de bâtiments tels que BIM, Autocad et autres logiciels de calcul énergétique
* Maîtrise d’outils de pilotage

**2. La présentation de l’équipe dédiée au projet**

* Pertinence de l’équipe dédiée au projet (profils et rôles de chaque membre, en privilégiant un seul interlocuteur auprès du maitre d’ouvrage et des autres acteurs du projet, qui soit habilité à prendre des décisions)
* Niveaux de formation et diplômes des membres de l’équipe notamment en matière de construction durable
* Expériences des membres de l’équipe en matière de construction durable

**3. Les références du cabinet en matière de construction durable**

Nombre de références de projet de construction durable.

**4. Dossier d’approche architecturale et ou technique**

Pour l’évaluation les critères suivants, se référer à l’annexe 1 : Recommandations sur les exigences du dossier de l’approche architecturale et / ou technique.

**Note de présentation :**

* Originalité, pertinence et intelligence créative du parti architectural et / ou technique notamment en matière de construction durable
* Respect de la consistance et des surfaces du programme (pour l’architecte)
* Pertinence et justification de choix des matériaux utilisés notamment ceux concernant l’enveloppe du bâtiment pour respecter la règlementation thermique de construction au Maroc (RTCM)
* Intégration et respect des règlementations sécurité incendie, parasismique et accessibilité des personnes en situation de handicap

**Esquisse sommaire :**

* Intégration du projet dans son environnement
* Accessibilité et qualité des aménagements extérieurs
* Pertinence de la fonctionnalité des espaces et des flux et accessibilité aux personnes à mobilité réduite
* Intégration des mesures de conception bioclimatique dans la conception de l’esquisse
* Façades recherchées, rapport plein et vide, travail de volumétrie
* Qualité architecturale des espaces intérieurs : ambiances intérieures

**Recommandations techniques :**

* Analyse du site et de son environnement pour en tirer des avantages pour la conception technique durable
* Analyse des énergies renouvelables potentielles sur le site et adaptées au projet et à son budget
* Pertinence des propositions pour l’optimisation de l’efficacité énergétique
* Pertinence des propositions en matière de climatisation / ventilation / chauffage
* Pertinence des propositions en matière de système d’eau chaude sanitaire

**Calendrier de l’établissement des études :**

* Réalisme de la durée d’établissement des études selon les phases d’études
* Qualité du calendrier présenté (clarté, détails, structure…)

**B. Estimation sommaire, hors taxes, du coût global des travaux**

* Coût de l’ouvrage (en hors taxes) et maîtrise des incidences sur le coût de réalisation et d’entretien

**C. La proposition d’honoraires présentée par l’architecte**

# 3. Recommandation sur la notation

Pour noter les offres, se référer au modèle M12. Grille d’évaluation MOE.

Les notes sont attribuées comme suit :

* Le dossier technique : une note sur 100 points pour l’ensemble de ces éléments sur la base des critères cités au point 2.A.
* L’estimation sommaire, hors taxe, du coût global des travaux basés sur les ratios de surfaces du projet : une note sur 100 points basée sur le calcul figurant dans le modèle M12. Grille d’évaluation MOE.
* La proposition des taux d’honoraires la plus avantageuse : une note financière sur 100 points basée sur le calcul figurant dans le modèle M12. Grille d’évaluation MOE.

La note globale sera obtenue par l'addition de la note technique, de la note de l’estimation sommaire et de la note financière après introduction d'une pondération. La pondération appliquée est de :

* 70 % pour la proposition technique
* 20 % pour l’estimation sommaire
* 10 % pour la proposition d’honoraires

L'architecte et / ou le BET ayant obtenu la note globale la plus élevée est désigné attributaire du contrat.

La commission procède au classement des propositions des maîtres d’œuvre retenus en vue de proposer au maître d'ouvrage l'offre la plus avantageuse. Dans le cas ou plusieurs offres jugées les plus avantageuses ayant obtenu des notes globales équivalentes, la commission retient l'architecte et / ou le BET ayant obtenu la meilleure note de la proposition technique. Si les notes des propositions techniques sont également équivalentes, la commission procède au tirage au sort pour désigner l'architecte et / ou le BET à retenir.

# Annexe 1. Recommandations sur les exigences du dossier de l’approche architecturale et / ou technique

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Réf** | **Domaines** | **Réf** | **Mesures de conception bioclimatiques** |
|
| **1** | **Rapport entre**  **le bâtiment,**  **le site et son environnement** | 1.1 | Dans la mesure du possible, desservir l'entrée principale par une voie goudronnée |
| 1.2 | Intégrer les caractéristiques topographiques du site dans l'implantation du bâtiment (relief du terrain, présence d'arbres éventuels, prendre garde aux ombres projetées des constructions en mitoyenneté en fonction des différentes heures de la journée… etc.) |
| 1.3 | Intégrer les données climatiques du site dans la conception du bâtiment (heures d'ensoleillement, humidité causée par la mer, le végétal, la neige… etc.) |
| **2** | **Orientation**  **du bâtiment** | 2.1 | Orienter la façade principale du bâtiment et les fonctions qui demandent le plus de présence des usagers au Sud (ex : salon, salle de classe, bureaux, bibliothèque…) |
| 2.2 | Limiter les expositions du bâtiment au Nord et y orienter les fonctions qui demandent le moins de présence des usagers (ex : garage, local rangement, local entretien, chaufferie…) |
| 2.3 | Implanter du bâtiment en se protégeant des vents dominants (dans la mesure du possible : écrans végétaux, bâti en mitoyenneté…) |
| **3** | **Volumétrie**  **du bâtiment** | 3.1 | Privilégier une volumétrie compacte plutôt qu'étalée ou éclatée |
| 3.2 | Les grands halls (atriums par exemple) doivent faire l'objet d'une réflexion approfondie et être conçus pour être thermiquement passifs (pas de chauffage, pas de rafraîchissement). Localement (petits salons d'attente ouverts sur le hall par exemple), un complément de chauffage (radiatif par exemple) peut assurer occasionnellement le confort. |
| **4** | **Positionnement des ouvertures extérieures** | 4.1 | Éclairer naturellement tous les locaux (sauf quand la fonction du local l'exige), y compris les sanitaires et circulations |
| 4.2 | Prévoir des protections solaires extérieures (brise-soleil, auvent, débords de toits, stores orientables, volets…) pour toutes les ouvertures (y compris menuiseries en toiture) adaptées par rapport à la fonction du local, son orientation solaire et son type d'ensoleillement selon les saisons |
| 4.3 | Limiter les grandes surfaces vitrées exposées à l'Ouest |
| 4.4 | Privilégier une distribution spatiale des locaux et le positionnement de leurs menuiseries favorisant la ventilation naturelle, notamment grâce à la circulation de l'air traversante (en fonction des vents dominants qui peuvent être gênants) |
|  | Prévoir une double orientation des menuiseries des locaux quand c'est possible (fenêtres sur deux façades différentes) |
| 4.5 | Les accès au bâtiment doivent être équipés de sas conçus de façon à éviter les courants d'air (alternance d'ouvertures entre les portes opposées d'un sas) |
| **5** | **Caractéristiques des menuiseries extérieures** | 5.1 | Utiliser des profils de menuiseries à rupture de pont thermique |
| 5.2 | Privilégier des menuiseries à double vitrage |
| 5.3 | Prévoir des verres adaptés au rayonnement solaire |
| **6** | **Isolation** | 6.1 | Privilégier une isolation des murs par l'extérieur |
| 6.2 | Préférer une inertie forte pour les murs extérieurs |
| 6.3 | Privilégier des couleurs claires pour le revêtement des façades extérieures et de la toiture |
| 6.4 | Prévoir une isolation thermique performante dans le complexe d'étanchéité en toiture |
| 6.5 | Privilégier un béton allégé ou cellulaire pour la forme de pente de la toiture |
| 6.6 | Privilégier des cloisons intérieures ayant une bonne capacité thermique plutôt qu'une bonne résistance thermique |
| **7** | **Matériaux** | 7.1 | Choisir des matériaux de construction en fonction de leurs caractéristiques thermo-physiques et de leur inertie de usage enveloppe extérieure ou matériaux se situant à l’intérieur) |
| 7.2 | Favoriser des matériaux locaux, de façon à diminuer leur emprunte carbone et optimiser leurs frais de transport. |
| **8** | **Gestion de l’eau** | 8.1 | Faciliter l’infiltration de l’eau, garantir autant que possible la perméabilité des surfaces non bâties |
| 8.2 | Utiliser les aménagements extérieurs et les constructions pour collecter, stocker, recycler et réutiliser l’eau de pluie |
| 8.3 | Réserver suffisamment d’espace pour la rétention des eaux et pour des bassins artificiels d’infiltration |
| 8.4 | Utiliser des revêtements spéciaux, une isolation et des systèmes de drainage imperméables pour les lieux où une infiltration de substances polluantes est susceptible de se produire |